Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213500960-20251215-DEL25057-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron
---

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de membres :
- en exercice : 18
- quorum : 10
- présents : 15
- représentés : 3
- votants : 18

**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00,** le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

**Etaient présents (15) :** Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE,

**Étaient excusés (3) :**

Magali BUDOR donne pouvoir à M. Michel JEULAND
Céline ECHAROUX donne pouvoir à Yvette SOUVESTRE
Aurélie MUSUMECI donne pouvoir à Gilles THOMAS

Mme Delphine DESILLE a été élue secrétaire de séance.

**DEL25057 - Demande de remise gracieuse d'un agent**

Le maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le recours gracieux demandé par un agent municipal par courrier du 24 novembre 2025, la réalité de l'erreur technique de l'administration, la situation particulière de l'agent concerné, sa bonne foi et l'absence de faute commise par lui.

Il est proposé au Conseil d'accorder à cet agent une remise gracieuse à concurrence du solde restant, soit 1 557.72 €, avec restant à la charge de l'agent la somme de 520 €.

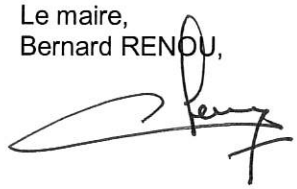
**Le Conseil municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**Par un vote à mains levées,**
**A l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise partielle de l'indu concernant cet agent.
- **AUTORISE** cette remise gracieuse à l'agent à concurrence du solde restant, soit 1 557.72 €.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le maire,
Bernard RENOU,



La secrétaire de séance,
Delphine DESILLE,

